

éorén

centre
des deux thielles

"L'éorén est une école régionale multisite dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant, de manière efficace et dans le respect de ses valeurs, aux besoins du terrain et aux identités locales."

CYCLE 3 (ANNEES 9 A 11)

Année scolaire 2025-2026

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	1
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT	3
MISSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE NEUCHATELOISE	3
VISION ET VALEURS DU CERCLE SCOLAIRE	4
AUTORITES ET STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE REGION DE NEUCHÂTEL (EOREN)	4
STRUCTURE ET ORGANISATION	5
LA SCOLARITÉ NEUCHATELOISE.....	6
INSTANCES COMMUNALES ET REGIONALES	7
STRUCTURE DU CENTRE.....	7
INFORMATIONS GÉNÉRALES	8
MESURES PARTICULIÈRES À L'EOREN	10
VIE À L'ÉCOLE.....	10
ÉCOLE EN MOUVEMENT	11
À VOTRE ÉCOUTE (DANS LE CADRE SCOLAIRE)	11
À VOTRE ÉCOUTE (HORS CADRE SCOLAIRE)	12
COMMUNICATION ET ADMINISTRATION.....	13
ADRESSES DES CENTRES SCOLAIRES	16
COORDONNÉES DES SERVICES PARASCOLAIRES	17

Nous espérons que vous découvrirez dans ce fascicule tous les renseignements utiles que vous cherchez.

Si cela n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat, la direction d'école ou le maître de classe de votre enfant.

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Depuis la rentrée d'août 2012, les écoles primaires des communes de Cressier, Cornaux, Lignières et Le Landeron ont adhéré au syndicat intercommunal de l'éorén (école obligatoire de la région de Neuchâtel) à l'instar des autres communes de la région. Elles sont réunies en un centre scolaire, appelé Centre des Deux Thiellles. Tous les élèves scolarisés dans les collèges de nos villages, de la première à la onzième année, font désormais partie de la même école.

Sur le plan organisationnel, le Centre des Deux Thiellles est dirigé par l'Autorité scolaire de centre composée, sur le plan politique des Conseillers communaux de Cressier, Cornaux, Lignières et du Landeron, tous 4, chefs du dicastère de l'Instruction publique, ainsi que d'un directeur général et deux directeurs adjoints de cycle qui assurent la direction pédagogique.

Nous vous remercions de faire confiance à l'Autorité scolaire du Centre des Deux Thiellles pour la scolarité de vos enfants.

Les conseillers communaux

Madame, Monsieur,
Chers parents,

"L'éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel) est une école régionale multi site dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant de manière efficace et dans le respect de ses valeurs, aux besoins du terrain et aux identités locales".

La direction du Centre des Deux Thiellles se réjouit donc de guider vos enfants sur les chemins d'un savoir empreint de persévérance, tolérance et motivation de la 1^{ère} à la 11^{ème} année.

Nous œuvrons pour que le Centre des Deux Thiellles reste une école de proximité et de qualité grâce aux compétences reconnues du corps enseignant et de tous les acteurs de l'école. Afin de conserver les spécificités locales dans chaque région, nous nous attelons à créer des synergies et des collaborations horizontales et verticales. En effet, il nous tient à cœur que vos enfants s'épanouissent tout au long de leur parcours scolaire.

Nous souhaitons à vos enfants une très belle année scolaire 2025-2026 !

La direction du Centre des Deux Thiellles

Mission d'instruction et de transmission culturelle¹

L'école assume une mission de formation qui intègre des tâches d'éducation, d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale.

En particulier, l'école fonde et assure le développement :

- d'une culture du français impliquant la maîtrise de la lecture et de l'écriture, ainsi que la capacité de comprendre et de s'exprimer par oral et par écrit;
- de compétences et d'une culture linguistique intégrant des capacités de communication, orale et écrite, en langue étrangère (allemand, anglais, italien et espagnol);
- d'une culture mathématique impliquant la maîtrise des concepts et des démarches mathématiques de base ainsi que la capacité de modéliser des situations et de résoudre des problèmes;
- d'une culture scientifique s'appuyant à la fois sur les sciences humaines et sociales et sur les sciences de la nature;
- d'une culture artistique conjuguant perception et expression des diverses formes du patrimoine, aussi bien dans les arts visuels et plastiques que musicaux;
- de connaissances et de comportements assurant l'épanouissement corporel et la préservation de sa santé;
- de connaissances et de comportements de citoyen et d'acteur social.

MISSION DE L'ECOLE PUBLIQUE NEUCHATELOISE

Extrait de la Loi sur l'Organisation Scolaire (LOS)

Article 10

- 1) Les écoles de la scolarité obligatoire dispensent l'instruction en favorisant notamment l'acquisition des connaissances nécessaires à l'intégration à la vie sociale et professionnelle.
- 2) Elles contribuent, en collaboration avec la famille, à l'éducation et à l'épanouissement de l'enfant par le développement de ses facultés, de ses goûts et de son sens des responsabilités.
- 3) Elles atteignent ces buts par un enseignement progressif, adapté aux capacités des élèves.

L'école obligatoire dépend du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) et se déroule sur onze années de scolarité.

L'école vise particulièrement à faire acquérir à l'enfant des connaissances et des compétences, des techniques et des méthodes et à développer ses aptitudes physiques. Elle forme son jugement et sa personnalité, par la connaissance de lui-même et du monde qui l'entoure afin de lui permettre de trouver sa place dans la société.

¹ Déclaration de la CIIP relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30.01.2003

VISION ET VALEURS DU CERCLE SCOLAIRE

Notre cercle favorise la construction d'un environnement scolaire serein et propice à l'apprentissage. Il s'agit d'éveiller la curiosité, le sens des responsabilités et l'autonomie pour permettre le développement personnel de chacun, basé sur le dialogue et le respect.

Les valeurs fondamentales qui sous-tendent notre action sont :

La solidarité

À travers le sentiment d'appartenance et par le travail en équipe.

L'exigence

En se basant sur le professionnalisme et l'utilisation de compétences.

Le respect des êtres et des biens

Par la confiance et la reconnaissance de chacun.

La tolérance

Par la lutte contre les discriminations quelles qu'elles soient.

AUTORITES ET STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE REGION DE NEUCHÂTEL (EOREN)

L'éorén est constituée en un syndicat intercommunal dont les communes suivantes sont membres :
Neuchâtel, Laténa, Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières.

Le règlement du Syndicat institue :

- un Conseil intercommunal composé de membres désignés par les communes du Syndicat et élus pour quatre ans. Le Conseil intercommunal est l'autorité législative.
- un Comité scolaire constitué de 4 membres élus pour quatre ans par le Conseil intercommunal, et proposés par les autorités communales. Le Comité scolaire est l'autorité exécutive. Il s'appuie sur des directeurs de centre qui assurent la bonne marche de leurs établissements.

Les membres du Comité scolaire sont :

Mme Nicole Baur	Présidente
Mme Isabelle Weber	Vice-présidente
Mme Vanessa Renfer	Secrétaire

Adresse des autorités scolaires :

Comité scolaire de l'éorén
Secrétariat général
Case postale 392
2002 Neuchâtel

L'éorén forme un seul cercle scolaire, subdivisé en cinq centres scolaires. Elle accueille les enfants de l'ensemble de la scolarité obligatoire, de la 1^{ère} à la 11^e année.

Pour des raisons d'organisation de nos classes, un élève peut être appelé à poursuivre sa scolarité dans un autre centre de l'éorén, conformément à l'art. 25 de la loi sur l'organisation scolaire.



Centre de la Côte

Rue du Lac 3 – case postale 88

2034 Peseux

Tél. 032 886 40 50

www.eoren.ch/centre-de-la-cote/

Directeur : Michael Stauffacher

Directeur adjoint cycle 1 : Raphaël Simon

Directrice adjointe cycle 2 : Nicolas Burgat

Directeur adjoint cycle 3 : Yann Muller

Centre des Terreaux

Rue des Terreaux 12 - case postale 2010

2001 Neuchâtel

Tél. 032 886 41 00

www.eoren.ch/centre-des-terreaux/

Directeur : Xavier Humair

Directrice adjointe cycle 1 : Marie-Claire Cand

Directeur adjoint cycle 2 : Hervé de Pury

Directrice adjointe cycle 3 : Sandra Droz

Centre du Mail

Avenue de Bellevaux 52 - case postale 392

2002 Neuchâtel

Tél. 032 886 41 50

www.eoren.ch/centre-du-mail/

Directeur : Cyril Pipoz

Directrice adjointe cycle 1 : Flavia Maire

Directeur adjoint cycle 2 : Christophe Mironneau

Directeur adjoint cycle 3 : Miguel Rodriguez

Centre du Bas-Lac

Rue de Vigner 9

2072 St-Blaise

Tél. 032 886 42 00

www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/

Directrice : Thierry Colomb

Directeur adjoint années 1 à 6 : Raphaël Brissat

Directeur adjoint années 7 à 11 : Xavier Decrauzat

Centre des Deux Thielles

Allée du 700^e

2525 Le Landeron

Tél. 032 886 42 71

www.eoren.ch/centre-des-2-thielles/

Directeur : Jean-Claude Othenin-Girard

Directrice adjointe années 1 à 6 : Maïte Rodriguez

Directeur adjoint années 7 à 11 : Luca Schiavano

Cycle 3	11	Disciplines communes	Disciplines à niveaux : FRA-MAT-ALL-ANG*-SCN	Choix	Options	Enseignement spécialisé
	10	Disciplines communes		Disciplines à niveaux : FRA-MAT-ALL-ANG-SCN		
	9	Disciplines communes		Disciplines à niveaux : FRA-MAT		
Cycle 2	8	8FR				Enseignement spécialisé
	7	7FR				
	6	6FR				
	5	5FR				
Cycle 1	4	4FR				Enseignement spécialisé
	3	3FR				
	2	2FR				
	1	1FR				

*L'ANG fait aussi partie des disciplines à choix.

Le Conseil intercommunal (CI)

Le CI est l'organe législatif du Syndicat. Il est composé des représentant-e-s de toutes les communes membres.

Il définit les orientations stratégiques générales et fonctionnelles de l'éorén, notamment en adoptant les règlements (principes unitaires, etc.) qui s'appliquent à l'ensemble du Syndicat. Il exerce la surveillance sur le Comité scolaire et les autres organes et est compétent pour toutes les questions financières (budget, comptes). Il élit les membres du Comité scolaire et choisit l'organe de révision.

Le Comité scolaire (CS)

Le CS est l'organe exécutif du Syndicat. Une conseillère ou un conseiller communal par centre, venant des exécutifs des communes faisant partie d'un centre, y siège avec voix décisionnelle. Il y a autant de membres du Comité scolaire que de centres.

Il propose à l'attention du CI les orientations stratégiques générales et fonctionnelles de l'éorén ainsi que les principes unitaires et leur règlement d'application, y compris des directives concernant les délégations possibles de l'Autorité scolaire de centre (ASC) à ses membres. Il planifie à moyen et long termes les besoins de l'éorén. Il propose le budget et les comptes au CI pour décision et gère les subventions cantonales. Le CS gère l'ensemble des ressources humaines de l'éorén. Le CS est chargé de la surveillance des cinq centres de l'éorén et élabore un rapport annuel à l'intention du CI. Le CS se charge des relations de l'éorén avec le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS), les communes et avec tout autre partenaire. Finalement, la communication externe de l'éorén est de la compétence du CS.

Le Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI)

Le CESI est un organe consultatif. Son but est de maintenir, voire de renforcer la relation de proximité et l'ancrage local des établissements scolaires. Il est constitué de membres des autorités communales, de parents d'élèves, de représentants des milieux concernés par la vie de l'établissement scolaire et de professionnels actifs au sein de l'établissement.

STRUCTURE DU CENTRE

L'Autorité scolaire de centre (ASC)

L'ASC constitue de facto le Comité de direction du centre. Elle est formée d'un conseiller ou d'une conseillère communale de chacune des communes faisant partie du centre. À leurs côtés siègent le directeur ou la directrice de centre ainsi que les adjoint-e-s de chaque cycle.

En plus de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'éorén, l'ASC définit des projets de centre. L'ASC organise les activités d'enseignement y compris les activités parascolaires (médecine scolaire, orientation scolaire et professionnelle) et socio-éducatives (psychologie, scolaire, médiation scolaire, éducation à la santé, prévention).

En son sein, la direction affecte les élèves aux classes et confectionne les horaires. Elle attribue les ressources (humaines, financières) par cycle et par collège et est en charge du suivi budgétaire. Elle se charge de la gestion administrative des élèves telle que l'inscription, l'intégration, le suivi du cursus et le départ. Finalement, la communication interne au centre est de la compétence de la direction.

Autorités communales – conseillères communales en charge du dicastère de l’instruction publique

Mme Isabelle Weber – Cornaux

Mme Josiane Chiffelle – Lignièrès

M. Jérémie Veillard – Cressier

Mme Nadine Schouller – Le Landeron

Direction d'école

M. Jean-Claude Othenin-Girard

Directeur du Centre des Deux Thièlles

 032 886 42 71

Mme Maite Rodriguez Veuve

Directrice adjointe pour les cycles 1-2 (années 1-6)

 032 886 42 71

M. Luca Schiavano

Directeur adjoint pour les cycles 2-3 (années 7-11)

 032 886 42 50

Les secrétariats des Centres

Ils couvrent les tâches administratives et répondent aux appels aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi).

Tout changement de numéro de téléphone et/ou d'adresse est à communiquer dans les plus brefs délais.

Les classes d'accueil "AC"

L'ensemble des élèves de langue étrangère de l'éorén dont les connaissances linguistiques et parfois scolaires sont insuffisantes pour leur permettre d'être intégrés directement dans les classes régulières ont la possibilité de fréquenter des classes d'accueil **situées au Mail**. L'enseignement dans les classes d'accueil prévoit un apprentissage aussi rapide que possible du français, des cours de mathématiques, la consolidation et la mise à niveau des connaissances scolaires nécessaires à une bonne intégration dans une classe régulière correspondant à l'âge et aux possibilités de l'élève.

Les classes d'enseignement spécialisé dites classes Ressources

Ces classes sont destinées aux élèves qui ont un retard scolaire d'une ou de deux années et qui éprouvent encore de grandes difficultés à suivre l'enseignement en formation régulière.

Par un travail individualisé et adapté aux possibilités des élèves, les enseignants ont comme objectif de leur assurer les bases nécessaires pour entreprendre une formation professionnelle adéquate.

INFORMATIONS GENERALES

Réunion de parents

Une réunion avec les parents est organisée au début de chaque année scolaire. S'ils le souhaitent, les parents peuvent rencontrer les enseignants en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de l'agenda scolaire de l'élève.

Absences et congés

Tout congé doit faire l'objet d'une demande préalable à la direction, au minimum 10 jours à l'avance. La demande n'est accordée que pour des motifs valables, selon la directive propre à leur octroi.

Toute absence doit faire l'objet d'une excuse écrite donnée au titulaire de classe immédiatement au retour de l'élève. En cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident, la direction peut exiger la production d'un certificat médical.

Les absences injustifiées, passibles de l'amende, font l'objet d'une dénonciation au service de la justice de l'État de Neuchâtel, lequel établit les ordonnances pénales pour le compte du Ministère public.

Aides pédagogiques

Lorsque l'élève rencontre des difficultés d'apprentissage, différentes aides peuvent être proposées. La direction de l'école est responsable de leur mise en œuvre dans le cadre fixé par le canton. Elles se présentent sous la forme suivante.

1. Élève aux besoins éducatifs particuliers

Selon l'arrêté du 2 juillet 2014, des mesures d'adaptation sont mises en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs particuliers (BEP) avérés d'un élève de la scolarité obligatoire. Ces mesures s'adressent principalement aux élèves qui rencontrent de grandes difficultés en matière de facultés d'apprentissage ou de réalisation et qui ne peuvent pas, plus ou seulement partiellement suivre le programme de l'école ordinaire.

2. Soutien

Sur décision de la direction, un soutien peut être offert à l'élève qui n'arrive pas à se maintenir à un degré d'assimilation scolaire suffisant pour assurer une promotion.

3. Rattrapage

C'est un enseignement d'appoint assuré par l'École lors de l'arrivée d'un élève provenant d'un autre canton ou de l'étranger, ou après une longue période d'absence. Sa durée est limitée dans le temps. Il peut également être donné après un changement de niveau au semestre si cela s'avère nécessaire.

Mentorat

Le mentorat est une forme originale d'aide pédagogique qui utilise les compétences d'autres élèves pour soutenir des camarades en difficultés. L'aide concerne le français, l'allemand, l'anglais et les mathématiques.

Une contribution financière est demandée.

BIBLIOTHEQUE

Chaque centre dispose d'une bibliothèque adaptée aux élèves. Les heures d'ouverture sont affichées sur place. Le prêt de livres à domicile est organisé par les bibliothécaires.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- L'utilisation des appareils informatiques est soumise à un règlement que les maîtres et les élèves doivent respecter.
- Les réseaux informatiques sont protégés et surveillés.
- Chaque élève est responsable de l'usage de son mot de passe délivré par l'école, ainsi que de son adresse courriel, le cas échéant.
- Les parents sont responsables de l'usage abusif des téléphones mobiles et autres appareils de ce type, selon la législation en vigueur.

VIE A L'ECOLE

Diverses activités peuvent être proposées aux élèves pour les sensibiliser à leur environnement culturel, social et physique.

Prévention routière

Toutes les classes participent à des cours de prévention routière qui portent sur les dangers de la circulation et les règles de circulation.

Éducation sexuelle

Les élèves bénéficient d'informations liées à la santé sexuelle. Les sujets sont abordés selon les stades d'évolution des enfants.

Championnats et concours divers liés aux disciplines scolaires.

Leurs buts sont de développer l'esprit de créativité, de logique, d'astuces et d'intuition.

École et intégration

Régulièrement, l'école propose des activités pédagogiques en lien avec les expositions et les événements culturels de la région.

Culture et spectacles

Les élèves assistent à plusieurs spectacles répartis sur l'année scolaire. L'objectif est de les sensibiliser aux différentes formes d'expression artistique.

Activités complémentaires facultatives (ACF)

Elles s'adressent aux élèves des années 9 à 11. Les ACF diffèrent des autres disciplines traditionnelles de l'enseignement. Ces activités sont conçues et organisées de telle sorte qu'elles développent chez l'élève l'éveil, le goût pour une créativité, révèlent le talent et le don, conduisent à la création et favorisent l'épanouissement.

ÉCOLE EN MOUVEMENT

Dans le but de préserver le capital santé des élèves, les établissements proposent un choix responsable d'activités physiques.

Éducation physique

Trois périodes d'éducation physique sont inscrites à l'horaire hebdomadaire. Compte tenu des infrastructures à disposition, la répartition peut être des deux tiers du temps en salle de sports et d'un tiers dans d'autres lieux dévolus à l'activité sportive (piscine, patinoire, terrain d'athlétisme, etc).

Santé par le sport

Plusieurs clubs locaux accueillent des élèves et les initient à leur pratique. Des joutes sportives sont parfois organisées.

Camps, course d'école et sorties

Une course d'école, un camp et des sorties peuvent être organisés par l'enseignant. Une participation financière peut être demandée.

À VOTRE ÉCOUTE (DANS LE CADRE SCOLAIRE)

Service socio-éducatif

Le service socio-éducatif est une structure d'aide et de prise en charge d'élèves en difficulté, à disposition de la direction afin d'aider le corps enseignant et, au besoin, les familles.

Il est confié à des conseillers socio-éducatifs, engagés par l'école, qui ont pour mission d'intervenir, sur mandat de la direction, dans des situations où un élève en difficulté pose (ou risque de poser) problème en classe ainsi que dans le collège.

Médiation scolaire

Chaque centre dispose d'un duo d'enseignants formés à la médiation scolaire et à disposition des élèves qui en ressentent le besoin. La confidentialité est garantie.

Classe de remédiation

Il existe, dans chaque centre, une classe, tenue par un civiliste mais encadrée par une éducatrice et un enseignant spécialisé pour les élèves qui sont momentanément en surcharge émotionnelle importante et/ou qui présentent des difficultés liées à leur comportement les empêchant de rester dans leur classe ordinaire.

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Il est représenté par des conseiller-ère-s en orientation qui sont à la disposition des directions, des élèves et des familles. Ce service peut donner des préavis sur un avancement en cours de scolarité, sur une

intégration d'élèves venant de l'extérieur. Il offre un soutien aux élèves pour l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels.

À VOTRE ECOUTE (HORS CADRE SCOLAIRE)

Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

L'AEMO est un service éducatif ambulatoire qui s'adresse à des jeunes de 4 à 25 ans ainsi qu'à leurs parents, vivant dans leur milieu naturel, rencontrant des difficultés éducatives, scolaires, sociales, professionnelles, familiales.

Croix-Rouge

La Croix-Rouge propose diverses prestations pour aider les familles. Informations, conseils, cours, services de relèvement, disponibles aussi en cas d'urgence, et plein d'autres offres utiles sont disponibles tout près de chez vous.

Office de protection de l'enfant (OPEN)

Le travail social effectué à l'OPE se fonde sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Les méthodologies professionnelles sont en relation directe avec le contexte d'intervention; travail social individualisé, travail avec les familles, travail de réseau, évaluation sociale. Que ce soit dans les enquêtes, les mandats officiels et officieux ou les consultations, les assistants sociaux interviennent habituellement seuls; ils travaillent en paire lorsqu'une situation particulière l'indique.

Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)

Il fait partie des départements du CNP qui est un établissement de droit public. Il intervient pour les enfants et les adolescents qui présentent des difficultés de développement et/ou de comportement ou des troubles psycho-affectifs. Il conseille les parents et les professionnels préoccupés par les difficultés d'enfants et d'adolescents.

Drop-In

Le Drop-In est un centre de formation, d'information, de prévention et de traitement des addictions pour jeunes et adultes, leurs familles et leurs proches.

Planning familial

Le Planning familial est un service public.

Son objectif central est la promotion de la santé dans les domaines de la sexualité, de la vie affective et de la procréation.

Services spécialisés

Des mesures d'accompagnement dites "renforcées" peuvent être octroyées sur la base d'un dossier présenté et accepté par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).

Ces mesures sont prises en charge par différentes structures : écoles spécialisées (CERAS, Perce-Neige et Malvilliers), psychomotricité, orthophonie, logopédie, etc.

Assurance-accidents

Selon décision du Grand Conseil du 26 juin 1995, le législatif cantonal a abrogé la loi sur l'assurance scolaire contre les accidents. **La couverture totale des risques accidents incombe aux parents** au travers de leur propre contrat d'assurance-maladie ou de leur assurance-accident privée.

En conséquence, les élèves ne sont pas assurés contre les accidents à l'école. Tout accident sera directement annoncé auprès de l'assurance maladie-accident de l'élève par les parents.

Agenda scolaire

L'agenda scolaire est le trait d'union entre l'école et la maison. Il sert à renseigner les parents sur le travail et la conduite de leur enfant. L'élève doit être porteur de ce document à toutes les leçons. Il est tenu de le présenter sur simple demande à tout adulte travaillant dans le collège. De plus, il le fait signer, chaque fin de semaine, par ses parents ou par son représentant légal. L'agenda scolaire a le caractère d'un document officiel et doit être bien tenu.

Sa perte peut faire l'objet d'une sanction et le duplicata est facturé CHF 10.-.

Deux bulletins scolaires officiels comprenant les résultats notés de l'élève sont remis aux parents à la fin de premier semestre et au terme de l'année scolaire.

Responsabilité civile

Toute déprédation causée aux bâtiments, aux mobiliers et au matériel, entraîne des frais de réparation à la charge de son auteur.

L'élève qui cause un dommage engage la responsabilité des parents ou de son représentant légal. La conclusion d'une assurance RC ménage est vivement conseillée.

Bris de lunettes

Le bris de lunettes à l'école (leçons d'éducation physique et sportive, récréations) n'est pas dédommagé.

Repas à l'économie familiale pour le cycle 3

Une modeste contribution de CHF 30.- par semestre est demandée aux parents pour couvrir les frais des repas organisés dans le cadre des leçons d'économie familiale.

Vol

L'Ecole décline toute responsabilité en cas de vol, dégâts ou perte d'objets dans le périmètre scolaire ou lors d'activités à l'extérieur. Il est donc fortement déconseillé de venir au collège avec des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.

Contacts

Les parents sont toujours les bienvenus dans nos Centres, mais sont invités à prendre rendez-vous pour rencontrer les enseignants et/ou la direction.

Élèves non accompagnés

Il est admis, pendant l'année scolaire, que des élèves soient envoyés, non accompagnés, à l'extérieur de l'école. Il s'agit, par exemple, de faire des achats pour l'école (Économie familiale), de participer à des enquêtes, à des recherches, à des courses d'orientation, à des reportages, voire de rechercher à la maison un document oublié.

En fonction des Centres et des horaires, des élèves sont contraints de changer de bâtiments en cours de journée. L'École décline toute responsabilité quant aux conséquences d'actes de malveillance (déprédations, vols, voies de faits,...) commis durant ces transferts.

De plus, l'utilisation des transports publics non commanditée par l'École est à la charge des parents.

Sports-Arts-Etudes

Selon l'arrêté relatif au programme Sports-Arts-Etudes dans l'enseignement obligatoire (SAE-EO) du 15 avril 2015, *"le programme SAE a pour but de permettre à des élèves des cycles 2 et 3 de l'école obligatoire, reconnus de haut niveau sur le plan sportif ou artistique, de concilier l'accomplissement d'une scolarité répondant à leurs aptitudes avec la pratique intensive de leur discipline"*.

Les demandes d'admission ou prolongation d'admission se font désormais uniquement en [ligne](#). Une contribution forfaitaire et annuelle de CHF 200.00 est perçue pour l'inscription ou la réinscription de l'élève.

Demande de 12^e, voire de 13^e année

La loi sur l'organisation scolaire définit à son article 24 que « Pour compléter leur formation, les élèves peuvent être autorisés à effectuer une douzième, voire exceptionnellement une treizième année, dans le cadre de la scolarité obligatoire ».

La direction de Centre statue sur les demandes. En cas d'accord, l'élève s'engage, par contrat, à respecter les points suivants.

1. La fréquentation des cours est obligatoire.
2. Le comportement de l'élève doit être **conforme au règlement d'ordre et de discipline**.
3. Par son travail en classe et à domicile (devoirs), l'élève **doit montrer un intérêt soutenu tout au long de l'année et satisfaire aux conditions de promotion**.

Si les maîtres doivent constater qu'un ou plusieurs points ci-dessus ne sont pas respectés, le conseil de classe se réunit pour discuter de l'opportunité de l'envoi d'une unique lettre d'avertissement. Si celle-ci demeure sans effet, la direction prononce le renvoi de l'élève.

Pronote

Tous les parents bénéficient d'une connexion à la plateforme Pronote. L'espace « Parents » est à consulter au minimum une fois par semaine afin d'obtenir des informations en lien avec la vie scolaire. Des tutoriels sont à disposition sur le site internet du [l'éorén](#).

Service de prévention et promotion de la santé (SPPS) - Infirmière scolaire

Est composé d'infirmières et de médecins scolaires, ainsi que d'assistantes dentaires.

Le travail des infirmières scolaires s'organise sur trois axes :



Effectuer des contrôles de **dépistages** réguliers de tous les élèves durant leur scolarité (selon l'âge : contrôle de l'audition, de la vue, du poids, de la taille).



Education à la santé en dispensant des cours sur différents sujets adaptés à l'âge (prévention soleil, sommeil, puberté, alimentation, tabac...).



Gestion de manière confidentielle des documents fournis par les pédiatres et mise à jour des documents **administratifs**. Au cycle 3, elles contrôlent les carnets de vaccination, font des propositions de mise à jour et organisent des vaccinations dans le cadre scolaire.

Malgré le suivi médical régulier de votre enfant, les infirmières scolaires sont à disposition pour répondre à vos questions. En fonction de la situation, l'infirmière scolaire prend contact avec les parents et le médecin traitant afin de définir le protocole de santé utile à l'école.

Un contrôle médical complet (avec vaccination) est recommandé selon le carnet de santé à 6 ans et à 11 ans. Il est conseillé de faire ce contrôle chez le médecin traitant de votre enfant. Un certificat sera demandé en cours d'année (2^e, 8^e et 10^e).

A défaut de transmission du certificat et après rappel, le **médecin scolaire** se chargera d'effectuer un contrôle (sans vaccination). Il se tient, par ailleurs, à la disposition des élèves pour les questions relatives à leur santé ceci de manière confidentielle.



Un dépistage dentaire est organisé annuellement pour les élèves de 3^e à 11^e année n'ayant pas retournés l'attestation complétée par leur médecin-dentiste.

Service de prévention et promotion de la santé
Rue Louis-de-Meuron 8
2074 Marin-Epagnier
032 886 40 15
Lu-Ve 8H-16H
(répondeur en cas de non réponse)

Centre de la Côte

Rue du Lac 3

Case postale 88

2034 Peseux

Tél: 032 886 40 50

courriel : eoren.cote@rpn.ch

Centre des Terreaux

Rue des Terreaux 12

Case postale 2010

2001 Neuchâtel

Tél: 032 886 41 00

courriel : eoren.terreaux@rpn.ch

Centre du Mail

Avenue de Bellevaux 52

Case postale 392

2002 Neuchâtel

Tél: 032 886 41 50

courriel : eoren.mail@rpn.ch

Centre du Bas-Lac

Rue de Vigner 9

Case postale 144

2072 St-Blaise

Tél: 032 886 42 00

courriel : eoren.bas-lac@rpn.ch

Centre des Deux Thiellles

Allée du 700^{ème}

2525 Le Landeron

Tél: 032 886 42 71

courriel : eoren.c2t@rpn.ch

Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)

Rue de Vieux-Châtel 20

3^e et 4^e étage

2000 Neuchâtel

Tél: 032 755 23 11

Le COLIN

Centre des Orthophonistes-Logopédistes Indépendants Neuchâtelois

Case postale 26

2072 St-Blaise

Tél: 079 336 17 45

Centre de psychomotricité de l'Entre-deux-Lacs

Rue des Fontaines 10

2087 Cornaux

Tél : 032 889 50 54

Collectif d'orthophonie du Landeron

Ville 1

2525 Le Landeron

Tél: 079 896 70 40

OCOSP

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

032 889 69 61

Pour la Côte

032 889 20 78

Pour les Terreaux

032 889 20 84

Pour le Mail

032 889 69 57

Pour le Bas-Lac

032 889 20 75

Pour le C2T

032 889 20 81

Médiation

S'adresser au secrétariat des centres

Planning familial

Rue St-Maurice 4, 2000 Neuchâtel

032 717 74 35

Office de protection de l'enfant de Neuchâtel (OPEN)

Fbg de l'Hôpital 36, 2000 Neuchâtel

032 889 66 40

AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert)

Fondation Carrefour, place de la Fontaine 4, 2034 Peseux

032 886 89 11

DROP IN

Fausses-Brayes 5, 2000 Neuchâtel

032 886 86 10

G S N

Groupe SIDA Neuchâtel, Peseux

032 737 73 37

Stop Suicide

www.stopsuicide.ch

Centre des Urgences Psychiatriques (CUP)

24h/24h et 7j/7

032 755 15 15